

Csa départemental du 6 février

les membres de l'administration : M.Bôné, Mme Gay, M. Maury, gestionnaires. Mme Clarac, secrétaire générale. M.Fichet, inspecteur d'académie. M.Mason, M. de La cruz, M. Maupomé IEN.

Madame Clarac procède à l'installation du csa spécial départemental par la lecture du nouvel arrêté. Le quorum est atteint.

Déclaration préalable de la FSU, de FO et de l'UNSA

Déclaration de FO :

« CSA spécial départemental du 6 février 2023

Monsieur le directeur académique,  
Madame la secrétaire générale,

Depuis plusieurs mois maintenant, nous connaissons le projet gouvernemental : poursuivre l'hémorragie de postes dans l'Éducation. Alors que des personnels manquent partout, dans les écoles, dans les établissements, dans les services, le ministre et le gouvernement veulent poursuivre le chaos pour la rentrée 2023.

C'est ainsi que dans le premier degré, 1167 postes en moins sont prévus, que 481 postes en moins manqueront dans le second degré. De leur côté, les personnels administratifs, les personnels infirmiers, les assistants sociaux, les médecins... déjà placés dans des conditions impossibles ne connaîtront aucune création de postes.

S'ajoute à ces suppressions de postes le déficit de recrutement de personnels. En 2022, plus de 4 000 postes n'avaient pas été pourvus au concours. Pour la session 2023, en dépit des deux semaines de délai supplémentaires d'ouverture du concours, le nombre de candidats reste parfaitement insuffisant pour pourvoir la totalité des postes. Dans le premier degré, il y a 38 % d'inscrits de moins qu'en 2021. Dans le second degré, 18,5 % d'inscrits de moins qu'en 2021. Cela s'explique en particulier par une titularisation sans cesse repoussée avec la « masterisation » et la réforme Blanquer des concours. Cette situation aboutira à un recours accru à des personnels contractuels qui ne couvrira pas la totalité des besoins, faute de volontaires. Donc au final, ce sont des personnels qui vont manquer face aux élèves, des remplacements qui ne seront pas assurés...

Pour stopper cette hémorragie, qui n'est pas sans rappeler la situation de l'hôpital, les solutions pour recruter les personnels sous statut sont connues : c'est une réelle revalorisation des salaires pour rattraper le pouvoir d'achat perdu, c'est l'arrêt des contre-réformes et l'amélioration des conditions de travail, c'est l'abandon de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours, et le retour à un recrutement au niveau licence pour les enseignants.

Ce premier Comité social d'Administration spécial départemental se réunit dans des conditions particulières. Initialement prévu le mardi 7 février, il est avancé aujourd'hui, 6 février en raison du mouvement de grève qui s'amplifie contre la réforme des retraites. Mouvement qui a commencé le 19 janvier dernier et qui s'est poursuivi le 31 janvier avec le succès que l'on connaît. Car non les personnels n'acceptent pas d'être contraints de travailler jusqu'à 64 ans voire plus, avec l'allongement de la durée de cotisation, pour percevoir une retraite à taux plein.

Aujourd'hui ce CSA spécial départemental remplace le CTSD. Face à ce changement d'importance, nous aimerions être sûrs que les représentants des personnels que nous sommes puissions donner leur avis sur les opérations de carte scolaire présentées. Car ce ne sont pas moins de douze fermetures qui sont prévues. Tout est lié : les raisons pour lesquelles le gouvernement supprime des milliers de postes entraînant des fermetures sont les mêmes que celles qui motivent la contre-réforme des retraites.

Les exemples sont légion dans les écoles de notre département qui témoignent des difficultés des enseignants à fonctionner correctement pour accueillir un public d'élèves toujours plus fragiles.



Aussi, il n'y a pas davantage de raisons d'accepter les mesures de carte scolaire qui résultent de ces nouvelles coupes budgétaires qu'il n'y en a d'accepter de travailler deux années de plus pour des pensions toujours plus faibles.

Notre fédération, la fnec-fp Fo n'aura de cesse de défendre les collègues, du 1<sup>er</sup> degré aujourd'hui et les autres en temps voulu pour qu'ils puissent exercer dans des conditions dignes et accueillir leurs élèves du mieux qu'ils peuvent. A ce titre, il est aujourd'hui question d'envoyer des PE dans les collèges pour faire des heures dédiées de français et de maths aux élèves en grande difficulté... Qui peut croire que ce saupoudrage puisse avoir une quelconque efficacité? Au lieu de vouloir mettre un pansement sur une jambe de bois, donnons aux PE les conditions nécessaires de faire leur travail... c'est-à-dire un nombre limité d'élèves par classe, la prise en compte des difficultés locales, le rétablissement de RASED complet ( psy scolaire, maitre G maitre E) pour tous! Ils pourront alors envoyer au collège des enfants qui savent lire, écrire et compter correctement ce qui, finalement, est le cœur de leur mission!"

Alors même si le csa spécial départemental a remplacé le ctsd, pour finir, n'oublions pas que dans cette nouvelle dénomination (comité social d'administration) il y a social.

Merci de votre écoute. »

Il est noté par l'administration que l'absence de règlement intérieur du csa type pose question. Néanmoins elle se rassure et « rassure » en affirmant que le décret 2020 aidera au fonctionnement de l'instance.

FO : il faut rappeler que dans certains départements l'administration a tenté d'imposer le vote d'un règlement intérieur alors qu'un règlement intérieur type du csa n'a pas encore été validé au ministère. A chaque fois, FO et d'autres OS se sont érigés contre ce vote.

Approbation du pv du 22 novembre 2022.

### 1) La carte scolaire

L'IA rappelle la politique de rattrapage en vigueur du 1<sup>er</sup> degré par rapport au 2<sup>nd</sup> degré dans l'Académie. Une situation maintenant différente. Cette année, le 1<sup>er</sup> degré devra rendre 42 postes. Néanmoins, il se félicite d'un taux d'encadrement qui monte 0,05. On aurait pu avoir entre - 8 -11. Le P/e est le 3<sup>ème</sup> de l'académie.

FO : L'administration trouve toujours du positif dans le négatif. On perd 42 postes dans l'académie de Toulouse et 5 en Ariège mais à les entendre ça n'est pas si catastrophique. On se prépare néanmoins une rentrée chaotique avec 1167 postes en moins dans les écoles du pays.

L'IA décline les principes - ce sont les mêmes que l'année dernière qui ont guidé la constitution de la carte scolaire (nombre d'élève/classe, 24 élèves en gs/cp/ce1, les caractéristiques élèves, des fermeture plus délicate en rep ou qpvs, tenir compte des niveaux par classe, les projets existants comme les restructurations d'école qui doivent mûrir, les classes isolés (ne pas passer de 2 à 1), pas 2 fermetures la même année dans une même ville, toute en prévenant qu'il ne pourra pas être sûr cette année de respecter ce dernier principe). L'objectif de l'IA c'est de ne pas fermer au-delà de 23, 5 et de garantir de bonnes conditions aux élèves et aux pe.

FO : Il faut bien avoir en tête que les chiffres avancés pour établir la carte scolaire ne sont qu'une moyenne, que ça ne les dérange pas que certaines classes se trouvent à 26 ou 27 élèves avec double niveau. Il faut aussi rappeler que c'est le conseil des maîtres qui décide de l'organisation pédagogique de l'école et c'est ce que nous rappellerons aux collègues victimes d'une fermeture de classe. Ne comptez pas sur FO pour leur conseiller d'appliquer cette consigne ministérielle qui n'aura comme finalité que de surcharger les autres classes, faisant fi de toutes préoccupations pédagogiques.

L'IA présent ensuite les ouvertures envisagées

Tout d'abord le « remboursement de prêt de personnel temporaire » sur Fabas et RPI Biert, Massat.

Un demi poste d'occitan (donc 1 poste complet ressource humaine en préparation)

Une Ulis à Lezat sur Lèze. La création est motivée par l'équipe de l'école.

Un Enseignant référent : mission départementale d'appui à la scolarisation (poste à profil)

PEMF maternelle pour accompagner les enseignants stagiaires en maternelle (avec 0,25 ou 0,33 de décharge).

Des titulaires remplaçants.

L'essentiel de la carte c'est du redéploiement affirme l'IA

**FO : Cette politique du « redéploiement » ou du déshabiller Paul pour habiller Jacques nous la refusons depuis longtemps et demandons la création des postes nécessaires pour que chaque école puisse fonctionner dans des conditions dignes avec de faibles effectifs.**

Une autre Os suggère d'ouvrir à Mazères à la maternelle qui connaît 26, 27 élèves par classe. Elle alerte sur le RPI Orgibet/ St Jean du Castillonnais, qui connaît une classe à multi-niveaux.

L'IA rappelle qu'il a rencontré les élus et les parents. La solution, selon lui c'est un comptage à la rentrée. Il a été choqué par les conditions d'enseignement à St Jean du Castillonnais, que les Locaux sont « détestables ». De fait il exclut, dans ces conditions, de mettre 1/2 poste en plus et affirme que pour lui il n'est plus possible qu'il y ait 2 postes et demi pour 40 élèves.

## Fermetures

Saverdun : 1 poste fermé l'année dernière. Là on passerait après fermeture à 22 élèves en moyenne. Une problématique sur le nord du département. Comme à Mazères Saint Girons 6 à 5 classes on passerait à 22,8 ; Les TPS ne sont pas comptés sauf en rep en qpv dans le département.

Villeneuve d'Olmes en rep jouable au niveau de la maternelle 47 élèves ce2 cm1 cm<sup>2</sup>. Si on ferme pas 12 ou 13 élèves par classe. Fermer à Montferrier. 4 + 3 ou 5+2 . L'IA préfère 4+3. Pas d'impact sur la décharge de direction. Dans les critères de rep.

RPI Loubens Montégut Plantaurel Pailhès 16 élèves par classe si on ferme pas. Fermeture à Pailhès à cause des locaux aussi. Moins de 20 après fermeture.

Cadarcet La Bastide de Serou 22,2 après fermeture. Fermeture à La Bastide de Serou Pamiers Carmes après fermeture 23,13 20,6 si on ne ferme pas IPS à 90.

Mazères après fermeture 22,09 . Pas d'impact sur la direction

La Tour du crieu après fermeture 22,2. 0,17 de décharge

Foix 2 fermetures Les Bruihols et Paul Bert 20 élève par classe après fermeture ou

fermeture des deux postes des Bruilhols. Si fermeture école pas de fermetures pendant 3 ans.

Luzenac 23,33 après fermeture

Ax les thermes à la fin d'un moratoire tacite 19 après fermeture

Laroque après fermeture 22 par classe en maternelle. 3 à 2 classes.

Après une suspension de séance  
La décision finale de l'IA et le vote

Fermetures :

l'ensemble des fermetures proposées sauf sur Luzenac

Ouvertures

Fabas

Massat

0,5 Paul Bert

0,33 PEMF

+ 3 ouvertures ulis, pass, rased

2,39 etp pour les remplacements

Vote :

Contre	Abstention	Contre
4 (FSU et FO)	5 (UNSA)	

FO : Ce n'est pas moins de 12 classes qui sont fermées pour pouvoir rendre 5 postes. On peut s'étonner qu'une OS s'abstienne alors qu'elle a défendu le maintien de plusieurs classes au cours de la présentation arguant du fait qu'ils votent la répartition proposée par l'IA et non les moyens - l'absence de moyens devrait-on dire - alloués par l'administration. Nous pensons au contraire qu'il faut se saisir des instances pour réclamer le maintien et l'ouverture des postes nécessaires.

Le csa se termine par l'évocation, en questions diverses, de l'arrivée des pe en 6 ème pour la remédiation en Maths et en Français. Selon l'IA il s'agit pour l'instant de demander aux pe s'ils sont intéressés quand ils ne travaillent pas, que cela va dépendre de leur bonne volonté.. Pour l'instant c'est un recensement pas une incitation.

FO : il faut rappeler que cette remédiation annoncée par le ministre fait suite à la disparition de la technologie en 6ème soit 1 heure en moins par division. Notre fédération demande le maintien de cette discipline à l'entrée du collège. De nombreux établissements ont déjà acté cette disparition dans leur DGH. Pire ils financent la remédiation en 6ème en utilisant les heures de la techno et en prenant des moyens supplémentaires sur les Maths et le Français car ils anticipent sur le fait qu'aucun pe ne viendra assurer cette remédiation.

La FNEC-FP FO 09